



PMIE®IONS

Le MIN de Nantes repousse les limites du tri et du recyclage

Le deuxième MIN de l'Hexagone, qui s'est transféré en 2019 en périphérie de Nantes, atteint des taux de 94 % pour le tri et de 71 % pour le recyclage.

Emmanuel Guimard
 — Correspondant à Nantes

Le MIN de Nantes a mis la barre haut pour le traitement des déchets. La reconstruction du deuxième marché d'intérêt national de France en périphérie sud, en 2019, a permis de partir d'une feuille blanche en la matière. Ce projet a représenté un investissement de 130 millions d'euros (hors frais de transfert), essentiellement financé par la métropole de Nantes, pour 20 hectares dont 50.000 m² de surfaces de vente générant un chiffre d'affaires annuel de 430 millions d'euros.

Dans l'ancien « ventre de Nantes », près du centre-ville, seulement 30 % des déchets étaient triés. Dès 2019, l'année du déménagement, ce taux passait à 80 % puis à 94 % fin 2025. Quant au recyclage, il est passé de 50 % en 2023 à 71 % en 2025. Un centre de tri avec 15 filières a été mis en place sur le nouveau site. « Il y a encore des produits bimatières que l'on ne sait pas recycler, comme les cornières de palettes, mais on pense trouver des solutions », mentionne Amaury Hanotiaux, directeur général du MIN.

215 tonnes

L'intégralité des biodéchets part à Machecoul, au sud de Nantes, dans un méthaniseur équipé d'un récupérateur de CO₂, gaz réinjecté dans les serres... qui approvisionnent en partie le MIN. Le carton est transformé par l'industriel Norpaper pour donner 1.350 kilomètres de papier kraft par an et le polystyrène repart dans la fabrication d'isolants. « Désormais, nous allons porter nos efforts sur la réutilisation, la remise en service », poursuit ainsi le dirigeant.

A ce stade, 215 tonnes de matériels sont réemployées sur 2.200 tonnes, principalement des palettes, par le biais de la société Burban, mais aussi des cagettes en bois, jusqu'à présent incinérées. « En un an et demi, 60.000 cagettes ont été revendues », mentionne Amaury Hanotiaux, qui s'efforce aussi de convaincre les locataires de préférer le bois aux matières agglomérées de type Inconel, non recyclables.

Fermeté

Atteindre de tels taux implique une certaine longueur de temps. Dans sa nouvelle enceinte, le MIN

a contractualisé avec Veolia qui a dépêché un « ambassadeur du tri » sur place avec la mission d'expliquer et de convaincre. « Nous avons aussi réalisé un gros travail pour identifier les différents types de bacs nécessaires selon la typologie de nos locataires », poursuit le directeur général, ce qui a impliqué un audit des 140 locataires. La démarche explicative n'exclut pas la fermeté. « En cas de défaut de tri, on peut ramener le bac chez le locataire et on prend le temps de tout retrier », poursuit-il. Il ne faut jamais lâcher la bride. »

Déjà, de nouveaux chariots équipés de systèmes de pesée ont été acquis. Car la prochaine étape sera la quantification des volumes et la traçabilité des déchets. « Certains locataires nous le demandent pour leur politique RSE. » Le MIN lui-même est engagé sur le terrain caritatif. Les invendus donnés aux associations, via le Secours Populaire, sont passés de 460 à 1.800 tonnes en 2024. Un atelier de soupe, purée, compote et autres produits finis sera aménagé cet été pour valoriser in situ le reliquat encore valorisable. ■